

# PROJET ÉDUCATIF

## Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre



**CSAKB**  
**2010-2014**

## La pratique sportive favorise :

L'épanouissement mental  
L'épanouissement physique  
L'épanouissement relationnel

### Elle permet

- . L'élaboration et la mise en pratique de projets personnels et collectifs.
- . L'accroissement et la diversité des rencontres.
- . L'élargissement et l'enrichissement des contacts humains diversifiés.

### Elle impose:

- . La mise en valeur d'une éthique comportementale individuelle et collective.
- . La connaissance des règles sociales qui la sous-tendent.
- . Le respect de ces règles par tous, quelles que soient les responsabilités de chacun.

### Elle entraîne:

- . La cohérence de tous quant au vécu de ces règles, et par voie de conséquence, une vigilance constante de la part des responsables du club quant à leur mise en œuvre.

### Elle contribue:

- . En liaison avec toutes les autres activités éducatives, à la prise de conscience, au développement et à l'enrichissement des qualités humaines qui feront du jeune sportif d'aujourd'hui le citoyen responsable de demain.

**Pour toutes ces raisons, la pratique sportive s'avère fondamentalement  
éducative.**

**Cette quête de la responsabilité exige l'identification des valeurs sur lesquelles se construit cette pratique sportive:**

## **I. Valeurs que tient à définir le projet éducatif du CSAKB**

**Comportements et attitudes que le C.S.A.K.B s'engage à reconnaître, à faire émerger et à développer chez les sportifs dont il a la responsabilité.**

### **1) Valeurs centrées sur la personne:**

- **Intégrité morale**
- **Goût de l'effort**
- **Persévérance**
- **Modestie**
- **Lucidité à l'égard de soi-même**
- **Rejet systématique des faux-semblants, des tricheries, de la malhonnêteté, de la violence et du mépris.**
- **Rejet des clichés de tous ordres**

### **2) Valeurs dirigées vers les autres:**

- **Curiosité envers autrui pour le mieux comprendre**
- **Respect d'autrui**
- **Acceptation de l'autre et de ses différences**
- **Confiance réciproque**
- **Sens du dévouement**
- **Sens de la solidarité**

**Tous comportements et toutes attitudes qui, indispensables à la construction de l'être humain et nécessaires à sa vie en société, font de lui, un CITOYEN digne de ce nom.**

Comportements et attitudes que le C.S.A.K.B s'engage à reconnaître, à faire émerger et à développer chez les sportifs dont il a la responsabilité.

## II. LES ENGAGEMENTS DU CLUB.

### 1) ACCUEILLIR SANS DISCRIMINATION AUCUNE :

- Tous les publics intéressés par la pratique sportive
- Les sportifs atteints de handicaps en fonction de l'accessibilité des locaux mis à notre disposition par la municipalité)
- Les adultes, dont les seniors, désireux de pratiquer un sport-loisir
- Les personnes ayant des difficultés au quotidien (économiques, sociales, etc...)

Et par voie de conséquence:

- De les informer de leurs droits et des aides financières offertes.
- De leur porter à tous la même attention
- D'organiser dans la mesure du possible, comme le pratique actuellement la section escrime, des compétitions Handi Valides ou des rencontres entre sections, (gymnastique, badminton, volley, tennis etc.).

### 3) METTRE EN ŒUVRE:

- A tout niveau de responsabilité (dirigeants, éducateurs, arbitres, accompagnateurs) des comportements respectueux des valeurs fondamentales de la pratique sportive évoquées ci-dessus.
- Lesquels comportements, valorisés tout particulièrement chez les jeunes enfants de la section multisports, se verront à la fin de chaque année sportive, dans le cadre du « Challenge du bon comportement », récompensés par un diplôme. Cette initiative étant déjà en cours.

*« L'éducation dans sa dimension éthique exige tout d'abord qu'on vive soi-même conformément aux principes que l'on voudrait voir appliquer. Seul est vraiment capable de conduire une éducation éthique celui qui vit conformément à l'exigence éthique » C.HADJI*

- A engager plus avant les jeunes sportifs dans la voie des responsabilités en leur facilitant, entre autres actions:
  - . Au sein de leur section, la pratique de l'arbitrage
  - . Au sein de leur section, accès aux fonctions de dirigeants
  - . Dans le cadre de leur fédération, l'accès à des stages d'arbitrage, et différentes fonctions d'organisation.

### 3) INFORMER

- Toutes autorités concernées (parents, dirigeants, responsables) et sportifs d'un manquement au respect de ces valeurs créditées par tous.
- Parents et sportifs, des sanctions encourues à la suite de ce manquement :
  - . Simple remarque verbale
  - . Admonestation
  - . Avertissement
  - . Suspension plus ou moins longue
  - . Exclusion définitive

#### **4) PROMOUVOIR**

##### **A) L'éducation pour la santé par :**

- La détection des addictions possibles (tabac, alcool, drogue)
- La mise en place de moyens de prévention
- La Sensibilisation aux problèmes du dopage (risques à court et à long terme)
- La sensibilisation aux dangers d'un surentraînement (épuiement et perte de forme)
- L'initiation aux premiers secours en direction des entraîneurs
- Entraînement à la pratique du massage cardiaque et utilisation du défibrillateur

##### **B) L'apprentissage du fonctionnement de la vie démocratique**

- Participation à l'élaboration du contenu et à la rédaction du journal du club
- Respect des locaux et du matériel sportif, lutte contre les gaspillages (eau, électricité), participation, (si nécessaire), à l'entretien des installations et du matériel. Et, pour ce faire, élaboration d'un cahier des charges, dès 2010, précisant la vérification des locaux, des matériels avant ou pendant l'entraînement. Le C.S.A.K.B étant conscient des efforts entrepris par la commune concernant l'entretien des locaux.

##### **C) L'investissement dans des actions de solidarité:**

- Organisation de manifestations destinées à faire connaître et à aider les associations luttant contre des handicaps ou des maladies.

##### **Le C.S.A.K.B, depuis plusieurs années:**

- Est engagé dans l'aide à l'association « ELA » : lutte contre la leuco dystrophie (Section multisports)
- Participe activement aux journées du téléthon (section gymnastique)
- Est présent aux journées de la solidarité initiées par le Conseil Général du Val-de-Marne (section gymnastique)
- Dès cette année, le club s'engage à faire participer un nombre toujours plus important de sections à ces manifestations qui répondent au souci constant d'intérêt pour autrui et d'aide à autrui.

### III. PRECIS DES RESPONSABILITES.

#### DIRIGEANTS et EDUCATEURS :

**Article 1 :** Attention permanente portée au respect des valeurs adoptées et portées par le projet éducatif du club

**Article 2 :** Détection d'attitudes et de comportements contraires à ces mêmes valeurs

**Article 3 :** Disponibilité constante à l'égard de membres du club pouvant avoir personnellement des passages difficiles et mettre en place d'aides adaptées.

**Article 4 :** Recherche de moyens orientés vers une participation toujours plus importante des membres du club quant aux travaux des commissions et aux séances des conférences débats.

#### RESPONSABILITE SPECIFIQUE: TOUT DIRIGEANTS

**Article 1 :** Organise des moments d'information, en direction de tout futur éducatrice, relative au contrat moral commandé par « Le projet Éducatif » du club.

**Article 2 :** Veille, lors du recrutement de cet éducateur, à l'acceptation par ce dernier de ce Contrat moral et des conditions de sa mise en action.

**Article 3 :** Insiste sur le fait que tout manquement à l'un des termes du contrat entraînera une sanction. Il appartiendra aux membres du bureau, voire aux membres du comité directeur, le cas échéant, de juger du degré de gravité de l'acte et de la nature de la sanction adaptée.

**Article 4 :** Constitue et anime, à l'intérieur du club, des groupes de travail chargés de traiter des thèmes liés à la pratique sportive, santé, drogue, engagement citoyen ...

**Article 5 :** Favorise la mise en place de conférences -débats portant sur ces mêmes thèmes. Et, pour ce faire, de trouver les moyens, en 2010-2011, d'intéresser un nombre toujours plus important d'adhérents. Les expériences passées ayant eu pour sujets:  
« Relations entraîneurs -entraînés », « Les gestes des premiers secours »

# RESPONSABILITE SPECIFIQUES: TOUT EDUCATEURS

**Article 1 :** Souscrit, sans réserve, aux valeurs exprimées dans le cadre du « Projet Éducatif »

**Article 2 :** Conscient du pouvoir que lui confère sa fonction, il en use avec mesure en se gardant bien de tout prosélytisme, de tout autoritarisme, de tout arbitraire.

**Article 3 :** Vigilant, il s'efforce de découvrir toute souffrance morale ou physique touchant un sportif dont il est responsable et d'y remédier avec l'aide de tous.

**Article 4 :** Il s'interdit et combat toute forme de harcèlement (physique, sexuel ou moral) toute forme de violence, toute forme d'humiliation et de dénigrement d'autrui.

**Article 5 :** En tant qu'éducateur, il n'est ni un copain, ni un père, ni un juge de moralité. Ses relations sont gérées par une égalité d'attention à chacun, par des règles de tolérance, de compréhension et de politesse.

**Article 6 :** Il explique et promeut les règles de fair-play. Apprend à faire reconnaître avec loyauté, la suprématie de l'adversaire dans la défaite et à accepter avec modestie la victoire.

**Article 7 :** Il s'efforce de rendre les parents et les accompagnateurs, acteurs du projet éducatif en:

- Les informant des objectifs éducatifs poursuivis par le club des rôles tenus par les différents responsables du C.S.A.K.B.
- Leur demandant d'avoir une attitude très mesurée quant aux résultats obtenus par leurs enfants en compétition
- Leur faisant prendre conscience des effets néfastes des manifestations sonores et gesticulantes de certains spectateurs, voire des attitudes négatives liées à la contestation de décisions arbitrales.

Adoption faite de ce projet éducatif le 06 JUIN 2010 par l'ensemble des membres du Bureau Directeur, celui-ci sera porté à la connaissance des membres réunis en Assemblée générale.

Ceux-ci seront régulièrement informés de toute modification survenue en cours d'année et auront connaissance du rapport d'évaluation portant sur l'année en cours.

Mr Edouard Andreassian  
Président du CSAKB

Mr .....